



PUBLICITE DE POSTE A POURVOIR

Contrat à durée indéterminée

Mise en place : AOUT 2024

POSTE : Agent de station d'épuration – secteur CACL (H-F)

CLASSIFICATION : Groupe 2 - Selon profil et expériences

COEFFICIENT REMUNERATION : Base 225 – A définir selon profil et expérience

DEFINITION :

L'Agent de station d'épuration – secteur CACL a pour mission d'assurer le bon déroulement des opérations permettant l'épuration de l'eau et le traitement des boues.

Il veille au bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées et notamment vannes, pompes et filtres et à la propreté, au nettoyage et à l'entretien des installations

L'ensemble de ces taches est traité dans le respect des objectifs fixés par la hiérarchie.

RESPONSABILITES ET MISSIONS

1)Principales missions

Les principales tâches sont :

- Effectuez les réglages et mesures correctives, prévenir les difficultés, et assurer éventuellement les travaux de dépannage et de réparation
- Dosez les produits chimiques d'épuration
- Effectuer les prélèvements nécessaires aux analyses pour le contrôle de la qualité des eaux.
- Veillez au bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées et notamment vannes, pompes et filtres Effectuer les réglages et mesures correctives, prévenir les difficultés, et assurer éventuellement les travaux de dépannage et de réparation ;

2)Environnement de travail

Relationnel interne

- Service maintenance et automatisme
- Viso ordonnancement usine
- Services usines AEP et STEP
- Service Pôle performance réseau
- Service patrimoine
- Service clientèle

Relationnel externe

- Relations privilégiées avec tous les clients : particuliers, professionnels, collectivités



sgde.fr

NB : Les activités ci-dessus pourront être adaptées en fonction des besoins du service. L'employé peut être appelé à intervenir pour la réalisation de toute autre activité qui lui serait demandée par son supérieur hiérarchique.

CONNAISSANCES, COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

1) Connaissances et compétences techniques :

- Connaissances des process d'épuration des eaux
- Notions d'électromécanique
- Connaissances en biologie et chimie. Il sait utiliser le matériel d'entretien et le matériel de déshydratation.
- Port des équipements de protection individuelle
- Respect des consignes de sécurité
- Mise en application des règles gestes et postures

2) Savoirs-être et aptitudes professionnelles :

- Rigueur
- Autonomie
- Esprit d'équipe
- Implication et motivation
- Précision
- Disponibilité
- Ingéniosité
- Bonne condition physique

LOCALISATION

Rattaché à la Direction des exploitations et placé sous la responsabilité du Chef de service assainissement de la CACL (REX), le poste est basé à la STEP LEBLOND.

PROFIL

- ✓ De niveau
 - CAP Agent de la qualité de l'eau
 - BEP Métiers des industries de procédés (industries chimiques, bio-industries, traitement des eaux, industries papetières)
 - BAC Pro métiers de l'eau / Industries de procédés / Electrotechnique énergie...
 - Une expérience significative sur un poste similaire est vivement souhaitée
- ✓ Des connaissances dans le domaine de l'eau potable, de la plomberie, de l'hydraulique sont favorables pour la bonne exécution des missions, plus précisément sur la chimie de l'eau et les propriétés des réactifs cités dans la liste des missions.
- ✓ Des connaissances dans le domaine de l'électricité, de la mécanique et électromécanique sont appréciées pour la bonne exécution des missions d'entretien et de maintenance préventive.
- ✓ Permis B
- ✓ Aptitude à utiliser des engins spécialisés (chariot automoteur, pont roulant...)

SOCIETE GUYANAISE DES EAUX

ADRESSE DE CORRESPONDANCE : BP 5027 - 97305 CAYENNE CEDEX

TELEPHONE: 0969 32 97 33

E-MAIL: contact@sgde.fr



sgde.fr

POUR CANDIDATER :

Envoyez votre candidature (CV et lettre de motivation) par mail au service RH de la SGDE à l'attention de Mme Kahina MEZIANI, Directrice Générale Déléguée :

➤ shd-fran-recrutementsgde@suez.com

L'entreprise s'engage en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation de handicap, de ce fait cet emploi est ouvert à toutes et à tous sous réserve de l'accord de la médecine du travail.

